

**PROGRAMME DU CYCLE 2014 DE FORMATION
DES NOUVEAUX EXPERTS INSCRITS**

Le CFCECAP organise le cycle de formation destiné aux nouveaux experts inscrits en période probatoire (prestation de serment en décembre 2013).

Ce cycle comprend 7 séances dont deux exposés introductifs et conclusifs assurés par les Premiers Présidents des Cours de Versailles et Paris, cinq conférences d'ordre général pour l'ensemble des nouveaux experts et, selon les spécialités, de une à trois réunions de travaux dirigés en 6 groupes (Bâtiment, Chiffre, Médecine, Psychologues-Psychiatres, Traducteurs-Interprètes, autres spécialités).

Il n'est ouvert qu'aux experts inscrits sur la liste de la Cour et **régulièrement inscrits dans une Compagnie d'expert, membre de l'UCECAP.**

La première conférence aura lieu à la Cour d'appel de Versailles et la dernière à la Cour d'appel de Paris ; les autres se dérouleront au siège du CNCEJ (Conseil national des compagnies d'experts de justice), 10 rue du Débarcadère 75017 Paris (salle Pradeau, 1^{er} sous-sol / R – 1)

Les lieux des TD seront confirmés par les Présidents de Compagnies lors des premières conférences et figureront sur le site Internet de l'UCECAP.

Il est vivement conseillé aux experts de suivre l'intégralité du cycle dès la première année et de s'inscrire dès réception du présent avis auprès de leur compagnie,

Les inscriptions à ce cycle de conférence se font uniquement :

- via le site Internet de l'UCECAP - paiement en ligne - www.ucecap.org (aucun règlement par chèque ne sera accepté).

Les attestations et la facture seront téléchargeables sur le site, une fois validation de votre présence.

L'inscription (**100 €**) est valable pour l'ensemble du cycle, quelque soit le nombre de conférences auxquelles l'expert assiste.

Cette formation peut, dans certaines conditions à vérifier auprès de l'organisme collecteur, être prise en charge par :

- le FIFPL (n° de l'organisme : 117 528 126 75), pour les professions libérales, 35/37 rue Vivienne 75083 - Paris Cedex 02)
- le Fonds d'Assurance des Professions Médicales (14, rue Fontaine – 75 009 Paris)

Il appartient à l'expert de gérer directement la prise en charge auprès de l'organisme concerné, en faisant la demande avant le début de la formation.

CYCLE DE FORMATION INITIALE DES EXPERTS DE JUSTICE 2014
Centre de Formation des Compagnies d'Experts près la cour d'appel de Paris (C.F.C.E.C.A.P.)

Formations	Conférenciers	Lieu	Date
<p align="center">1</p> <p align="center">La Justice en France</p> Principes généraux de l'organisation judiciaire Organisation des juridictions La Cour d'Appel et les Tribunaux du ressort	Monsieur Alain NUÉE Premier Président de la C.A. de Versailles en présence des Présidents de Compagnies UCECAP et CECAV	Cour d'appel de Versailles	Mercredi 22 janvier 2014 10h00 à 12h00
<p align="center">2</p> <p align="center">Les principes fondamentaux applicables à l'expertise de Justice</p> La Convention européenne des Droits de l'Homme Les principes directeurs du procès	Maître Patrick DUCHASSAING de FONTBRESSIN Avocat au barreau de Paris – Enseignant	CNCEJ (1)	Lundi 3 février 2014 17h30 à 19h30
<p align="center">3</p> <p align="center">L'expert de Justice</p> Statut, référentiel, rôle, droits, devoirs Responsabilités, assurance Déontologie	Monsieur Mac TACCOEN Président du CNCEJ Monsieur Didier FAURY Président de l'UCECAP	CNCEJ (1)	Lundi 17 février 2014 17h30 à 19h30
<p align="center">4</p> <p align="center">L'expertise en matière civile</p> Règles de procédure applicables aux mesures d'instructions civiles et commerciales Particularités en matière administrative	Mme BROCARD-LAFFY - Vice-président honoraire chargé du Contrôle des expertises TGI de Paris	CNCEJ (1)	Lundi 10 mars 2014 17h30 à 19h30
<p align="center">5</p> <p align="center">Le magistrat chargé du contrôle des expertises</p> Rôle La saisine Intervention au cours de l'expertise	Madame Christine LUNEL Vice-président chargé du Contrôle des expertises TGI de Paris M Jean-Pierre LUCQUIN – Président honoraire et délégué général aux mesures d'instruction au TC de PARIS	CNCEJ (1)	Lundi 17 mars 2014 17h30 à 19h30
<p align="center">6</p> <p align="center">L'expertise en matière pénale</p> Les juridictions d'instruction et de jugement Le procès pénal (actions, acteurs, procédure) L'intervention du technicien à l'audience	Monsieur Patrick LE TEUFF Président de la CNECJ - Paris Versailles Monsieur Bertrand PHESANS Président de la Compagnie des experts psychologues Maître MOSCOVICI Avocat au Barreau de Paris	CNCEJ (1)	Mardi 1 ^{er} avril 2013 17h30 à 19h30
<p align="center">7</p> <p align="center">La déontologie de l'expertise</p> Rappel de la finalité de la mission Rappel des devoirs Etre expert de Justice (incidences professionnelles, relations entre experts, le conseil de partie,...)	Monsieur Jacques DEGRANDI Premier Président de la C.A. de Paris en présence des Présidents des Compagnies UCECAP et CECAV	Cour d'Appel de Paris	Date à définir
Travaux dirigés	Intervenants	Lieu	Dates et heures à définir

- (1) CNCEJ : Conseil national des compagnies d'experts de justice - 10, rue du Débarcadère 75017 Paris – salle PRADEAU - niveau R-1
(2) CECAV : Compagnie des experts près la Cour d'appel de Versailles - Cour d'appel 5, rue Carnot 78000 Versailles – Salle n°9

ATTENTION : Dates, heures, lieux, intervenants susceptibles d'évolution.

Consulter le site de l'UCECAP : www.ucecap.org